



Pays Ouest Charente - Pays du Cognac

Châteauneuf

Cognac

Jarnac

Rouillac

Segonzac

Elaboration de la charte paysagère et architecturale

Séminaire sur la notion de paysage

14 octobre 2010

Animateurs : BERGER WAGON Isabelle/GHECO (architecte urbaniste), BONNEFOY Lucile/GHECO (paysagiste urbaniste), MARCOTTE Rémi/APY (paysagiste)

Présents : ADAM Mélanie (CREN Poitou-Charentes), AUGERAUD Georges (Comité dép. FFC Tourisme), BERNARD Gilles (GREH), BILLOUX Laurent (CdC Châteauneuf), BLANCHET Maxime (Prom'Haies/Charente Nature), BOMPOINT Patrick (Pays Ouest Charente), BOUILLON Martine (St Brice), DELAGE-FINCK Marie-Christine (Chassors), DELHAL Benjamin (Maisons Paysannes de Charente), DEPLAT Yolande (St Mème-les-Carières), DERAND Michel (Châteaubernard), DESPERRIES Reine (St Brice), DESSE Marie Noëlle (OT Grande Champagne), DUFRONT Christian (Prom'Haies), DUTREY Alexandre (St Simeux), FAURIE Pascal (Sigogne), FREMONT Paul (Les Essacs de St Simeux), GARANDEAU Françoise (Pays Ouest Charente), GAUDRY Patricia (Chambre d'Agriculture), GUILLOTON Marie-Paule (Ars), JOUSSON Lilian (Pays Ouest Charente), LACOMBE Jean-Marc (Julienne), LEBRETON Serge (Cognac), LESAGE Robert (CdC Rouillac), MARCEAU Bernard (St Mème), MARENDAT Véronique (Segonzac), MATIGNON Nanou (Charente Libre), MENARD Philippe (Mainxe), MONJOU Guy (FDC 16), MORINET Yves (Fédération de pêche), NADEAU Chantal (Gimeux), NEZONDET Denise (Jarnac), NIVET Alain (Segonzac), NOE Pauline (Chassors), PAUMERO Francis (CdC Cognac), PERRON Alice (SYMBA), PINEAU Nathalie (Bonneuil), POPELARD Bernard (Champmillon), POURQUIER Maud (Cognac), RESTEROU Annie (Boutiers), RIOLON Annie (Charente Libre), ROUQUAYROL Jean-Louis (Cherves-Richemont), ROUSSEAU Gérard (Asso du Patrimoine de Bouteville), ROUSSELOT Pierrette (Ste Sévère), RUIMY Michèle (DDT 16), SAGE Philippe (Birac), SAVARIAU Jean-Pierre (CdC Cognac), SOUCHARD Chantalle (OT Châteauneuf), SOURISSEAU Jérôme (Pays Ouest Charente), THOMAS Yves (CDD), TISSEIRE Marlène (SGV Cognac), VALADIER Arnaud (DDT 16), VALTAUD Christian (Pays Ouest Charente), VIAN Jacques (CDD), VIAN Marie-Jeanne (St Preuil/Sud Ouest), VIAUD Joël (Marcillac-Lanville), VIGNERON LAROSA Patrick (Lignières-Sonneville),

Excusés : ADAM Michel (CDD), ANCELIN Marie-Paule (Cognac), Association les Amis du Parc François 1^{er} (Cognac), BONNEAU François (Pays Ouest Charente), DUCLOS Patricia (Hiersac), ECALLE Michel (Fleurac), FORGET Christophe (SGV), GUIET Jean-Pierre (Malaville), JOURDAIN Odette, LAFENETRE Valérie (Bignac), LEPKOWSKI Pawel (CAUE), MARCHAIS-HUTCHINSON Rose-Marie (Inspection académique), LEBRET Alain (Chambre Agriculture), MESNARD Claude (CdC Rouillac), MINIER Jean-Philippe (CREN), MORILLON F. (Chambre Agriculture), Présidente et Vice-Président (Maisons Paysannes de Charente), ROBICQUET Isabelle (Salles d'Angles), SARDIN Frédéric (Via Patrimoine), TEXIER Jean-Claude (St Sulpice-de-Cognac), TRAINAUD Michel (Rouillac)

REMARQUES PRÉALABLES :

Ont été invités au séminaire, l'ensemble des élus référents de chaque commune concernée par la charte paysagère, les associations ainsi que les délégués du Pays Ouest Charente.

Le séminaire avait pour thème la **définition du paysage**. Il ne s'agissait ni de présenter le diagnostic paysager du Pays Ouest Charente, ni de travailler sur la charte même, mais de définir, avec l'assemblée, le concept de paysage à partir de photographies locales et d'expériences vécues.

Les objectifs poursuivis étaient ainsi de :

- partir sur un vocabulaire commun
- sensibiliser les acteurs du territoire et les particuliers à l'impact de leur intervention sur le paysage
- faire comprendre que le paysage peut être la notion centrale de l'aménagement du territoire
- changer le regard sur les paysages locaux

Le séminaire s'est déroulé comme suit :

- les animateurs du séminaire ont demandé à toutes les personnes présentes de noter sur un papier 3 mots qui définissent pour eux la notion de paysage. Ces papiers ont été recueillis et les résultats ont été présentés à l'assemblée en fin de séance.
- Des photos locales ont été projetées afin de faire réagir les participants sur la notion de paysage
- L'outil charte paysagère et architecturale a été présenté
- Les modalités de participation à l'élaboration de la charte ont été présentées
- Le concours photo a été lancé

A. DÉFINIR ENSEMBLE LA NOTION DE PAYSAGE À PARTIR DE PHOTOGRAPHIES

Remarque générale :

L'objectif était de faire réagir l'assemblée sur des **photos locales** afin de définir ensemble la notion de paysage. Le diaporama, proposé par les bureaux d'études, permettait de passer progressivement des références collectives de la notion de paysage (modèles paysagers : paysages naturels, paysages agricoles) à des images que les participants n'auraient pas forcément reconnues comme « paysages » (paysages urbains, paysages, économiques, etc.).

L'objectif était de construire progressivement une définition, la plus complète possible, de la notion de paysage.

- Les paysages références :

Les photographies présentées sont : la vallée, des paysages viticoles de la Grande Champagne.

Interventions de l'assemblée :

- *un paysage, c'est une perspective plus large,*
- *il manque du bâti, le paysage c'est aussi le patrimoine bâti.*

La photographie suivante montre une vue lointaine sur un hameau.

Le paysage, c'est à la fois :

- les paysages naturels (plus ou moins anthropisés)
- les paysages agricoles
- les paysages bâtis - urbains

Les photographies suivantes montrent une rue dans un centre urbain, une rue dans un bourg, une place, un parc urbain, un jardin.

Remarque d'un animateur :

- *les murs de clôtures en pierre, les porches : tous ces éléments structurent l'espace public et participent à l'identité des paysages.*

Le paysage : plusieurs échelles d'analyse et d'intervention :

- le Pays
- la commune
- la rue
- la place
- le jardin
- l'élément paysager (élément du patrimoine bâti ou naturel : lavoir, puits, arbre, haie, etc.)

- Les paysages du quotidien :

Les photographies présentées montrent des places, des rues, des carrefours situés en dehors des centres aménagés. Ces espaces sont peu aménagés, dégradés.

Est-ce un paysage ?

Pourtant, le paysage n'est pas que celui de l'exception, c'est aussi celui du quotidien. C'est aussi le cadre de vie. Ce n'est pas un décor, c'est un milieu de vie et de travail.

- Les représentations du paysage :

Une photographie d'une peinture d'un paysage local a été projetée.

Est-ce un paysage ?

- *Non, c'est une représentation du paysage*

En effet, le paysage n'est pas une peinture : c'est une représentation du paysage qui permet à la notion de paysage d'exister.

- Les paysages : en perpétuelle évolution

Des cartes postales anciennes sont comparées à des photographies récentes des mêmes lieux.

Un schéma montrant l'évolution d'un paysage de vallée (canalisation du cours d'eau, développement urbain, suppression des haies, augmentation de la taille des parcelles cultivées) illustre la fragmentation du paysage et ses conséquences écologiques : diminution de la biodiversité.

Les paysages évoluent :

- des saisons, de la lumière...
- en fonction des usages,
- des pratiques (pratiques culturelles par exemple),
- des nouvelles technologies (nouvelles énergies : éolien, solaire).

Les évolutions doivent être prises en compte, leur intégration paysagère doit être réfléchie.

- Ces évolutions sont parfois préoccupantes

Les paysages dégradés :

Des photographies montrent des dégradations liées aux interventions humaines :

- des coupes à blanc d'arbres le long de ruisseaux,
- des assecs,
- des paysages industriels pour lesquels l'intégration paysagère n'a pas été pensée.

Les paysages banalisés :

Des photographies montrent des paysages banalisés :

- Des entrées de ville : profusion d'affichages publicitaires, pas de réflexion sur le traitement des clôtures, pas de hiérarchisation des espaces, espaces pensés pour le tout-voiture, séparation des usages et des flux, etc.
- Des lotissements : plusieurs photographies de lotissement du territoire et hors territoire sont proposées. Ces nouveaux quartiers n'ont pas d'identité. Il n'est pas possible de les identifier.
- Le végétal : des photographies de linéaires de haies de thuyas sont présentées. Une réflexion sur les plantations devra être menée afin de réintroduire des espèces locales, identitaires du territoire.
- Les cimetières : l'utilisation de granit dans des cimetières où le calcaire était traditionnellement utilisé par exemple, a participé à la banalisation des cimetières du Pays.

B. PROPOSITION DE DÉFINITIONS DU PAYSAGE

« *Le paysage est la traduction physique, dans le temps, des relations de l'homme à son milieu* » :

<p>L'inscription sur l'espace des activités humaines :</p> <ul style="list-style-type: none">- Modes d'occupation et d'usage du sol- Organisation du bâti- Réseaux- Infrastructures <p>L'HOMME</p>	<p>La composition d'éléments naturels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Géomorphologiques- Climatiques- Hydrographiques- Végétaux <p>LA NATURE</p>
<p>Les ensembles patrimoniaux passés et actuels, remarquables ou non</p> <p>LA CULTURE</p>	<p>Les perceptions subjectives qui associent au paysage les éléments propres à l'histoire de tous et de chacun</p> <p>LE REGARD</p>

Convention européenne du paysage - Conseil de l'Europe - 2000

« *Le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

C'est à la fois :

- *une expression de l'activité humaine*
- *à la confluence de données objectives et de perceptions*
- *en permanente évolution...*
- *... et résultat d'interventions multiples*

Convention européenne du paysage - Florence 2006 (notion de PAYSAGE SOCIAL) :

« *Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* ».

La Charte de l'Environnement de 2005 (notion de PAYSAGE CONCERTÉ) :

« *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

C. LE PROJET PAYSAGER

<p>Pour préserver et valoriser un patrimoine</p> <p>Transmettre un capital paysager</p>	<p>Pour créer ou renforcer l'identité d'un territoire</p> <p>Identifier les caractéristiques paysagères</p>	<p>Pour réaliser des choix adaptés en matière d'aménagement</p> <p>Prendre en compte les vocations dominantes des différents espaces pour localiser et déterminer les activités socio-économiques</p>
<p>Pour favoriser la création de nouveaux paysages</p> <p>Sur les territoires où le paysage s'est banalisé et détérioré</p>	<p>Pour donner de nouveaux atouts au développement</p> <p>La qualité du paysage est un argument de cadre de vie et de promotion économique</p>	<p>Pour favoriser la responsabilité de chacun</p> <p>En faisant du paysage une préoccupation partagée par tous</p>

Le paysage est une approche transversale pour mieux gérer le territoire et favoriser un développement spatial harmonieux.

D. L'OUTIL CHARTE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

Les animateurs présentent l'outil charte paysagère et architecturale. Cet outil a déjà été expliqué dans le cadre d'une plaquette d'information qui a été envoyée à toutes les communes.

QU'EST-CE-QU'UNE CHARTE ?

- *une démarche volontaire...*
- *...qui s'appuie sur un processus global et opérationnel*
- *une réflexion collective...*
- *... qui s'appuie sur un projet concret*
- *un engagement public qui lie ses signataires au contenu du document de charte*
- *un outil technique générant un contrat moral*

POURQUOI FAIRE UNE CHARTE ?

- un cadre de vie privilégié mais certaines évolutions récentes peuvent le compromettre
- volonté de valoriser sur le long terme le territoire, la gestion intercommunale permettant de porter des projets cohérents en matière de paysage et d'architecture

OBJECTIFS DE LA CHARTE :

- mieux connaître les qualités et l'organisation du paysage du Pays
- diffuser cette connaissance aux acteurs locaux et habitants
- donner un cadre de référence aux actions sur le territoire
- appuyer la promotion économique et touristique du territoire
- agir et initier des actions concrètes et significatives sur le territoire
- donner un outil aux communes, aux communautés de communes, aux acteurs locaux, à la population et aux associations

La charte paysagère et architecturale vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire afin de préserver son identité, de valoriser ses atouts et d'enrayer la consommation anarchique de l'espace. L'idée est de s'intéresser aux espaces de tous les jours tout en ayant une vision globale des enjeux paysagers.

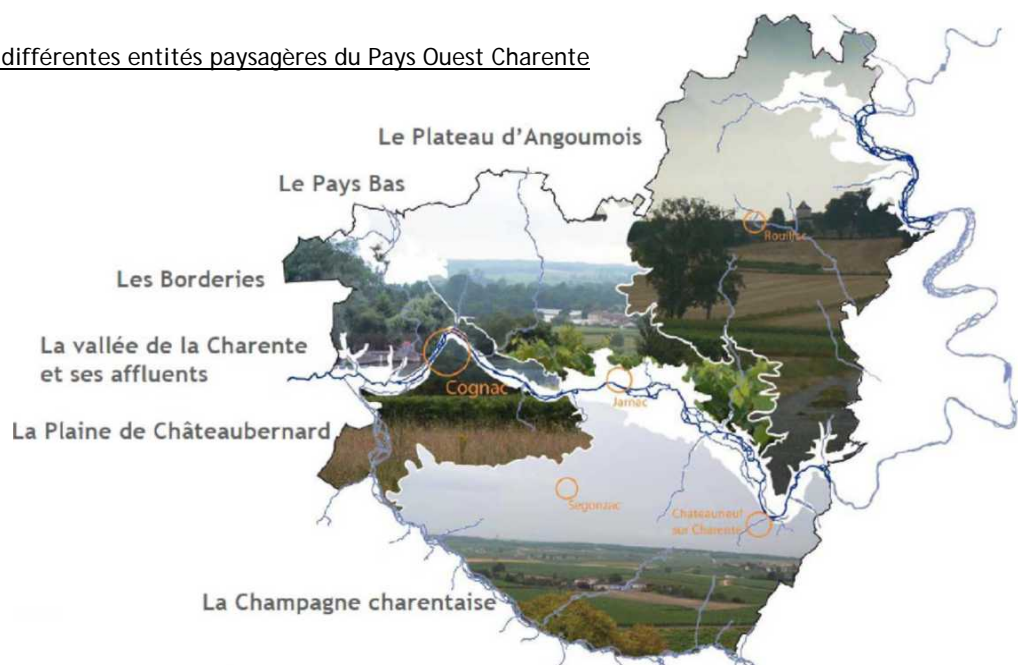
E. COMMENT PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

Les animateurs exposent à l'assemblée les modalités de participation à l'élaboration de la charte paysagère et architecturale. Les associations et référents de chaque commune sont invités à participer :

- Aux ateliers :

Les ateliers auront lieu à toutes les étapes de l'élaboration de la charte (diagnostic-enjeux/objectifs-axes d'interventions/actions-prescriptions). Ils sont organisés, pour la plupart, par entité ou groupement d'entités paysagères :

Les différentes entités paysagères du Pays Ouest Charente



Les ateliers prévus sont les suivants :

- un atelier agriculture, viticulture et paysage (21 octobre)
- un atelier vallée de la Charente et ses affluents (4 novembre)
- un atelier Champagne charentaise et plaine de Châteaubernard
- un atelier Plateau d'Angoumois
- un atelier Borderies et Pays Bas

Les ateliers se dérouleront aux mois d'octobre et novembre, à partir de 18h00.

- À travers les réunions publiques :
 - des réunions publiques à chaque phase de l'étude, dans chaque communauté de communes

Un tableau présentant les différentes phases de l'étude et les modalités de concertation est annexé au présent compte rendu.

- À travers l'information continue dans les mairies
- À travers les concours photos

Des affiches et des fascicules concernant les concours photos organisés ont été envoyés à chaque commune. Deux concours photos sont organisés :

- l'un à destination des écoles et CLSH
- l'autre à destinations des habitants du Pays.

Le concours photo à destination des habitants propose 5 thèmes auxquels les participants doivent répondre par 1 à 3 clichés. Les questions thématiques sont les suivantes :

- Par quelles images une personne enracinée au Pays du Cognac peut-elle vous le raconter ?
- Il y a certainement autour de vous des vues, lieux qui pourraient apparaître dans une brochure touristique : lesquels ?
- Quelles sont les vues ou paysages qui vous gênent et/ou nuisent à la qualité de votre cadre de vie ?
- Si vous deviez quitter votre Pays, quelles images emporteriez-vous en souvenir ?
- Dans 15 ans, votre commune ou les alentours auront changé. Quels sont les lieux qui vous paraissent les plus sujets à évolution ?

Une personne de l'assemblée regrette que la diversité des paysages du Pays Ouest Charente, leurs caractères identitaires et remarquables n'aient pas été assez explicités. Les animateurs répondent que l'objet de la réunion n'était pas de présenter un diagnostic paysager du Pays, mais de réfléchir sur la notion de paysage. Ces éléments seront présentés lors des ateliers.

F - SYNTHÈSE DES RÉPONSES À LA QUESTION « Définissez en trois mots le paysage »

Les réponses dans l'ordre d'importance sont les suivantes :

1. Verdures/Végétation
2. Bâti/Point de vue
3. Patrimoine
4. Cadre/Environnement/Nature
5. Perception/Harmonie
6. Horizon
7. Sites/couleurs
8. Regard/Emotion/Sérénité/Agriculture/Espaces de vie
9. Sensibilité/Plaisir/Beauté/Fils électriques

Ces réponses montrent la diversité des approches sur la notion de paysage. Néanmoins, on peut noter que le paysage est associé avant tout à la végétation. C'est avant tout, dans les références collectives, les espaces naturels.

Le bâti arrive en deuxième position. Les personnes de l'assemblée ont bien conscience que le bâti est une composante importante du paysage. Les paysages urbains font partie à part entière du Paysage.

L'agriculture n'a été citée que deux fois. Pourtant, il s'agit d'une composante très importante du paysage, en particulier sur le territoire du Pays Ouest Charente.

L'environnement a été de nombreuses fois cité. Le lien entre paysage, environnement, écologie est bien présent dans les références collectives.

Des qualificatifs relatifs au ressenti, à la perception sont souvent évoqués. Le paysage est bien à la confluence de données objectives et de perceptions.

Les paysages du quotidien sont évoqués à travers les mots espaces de vie et fils électriques. Ces paysages sont moins présents dans les références collectives.

Annexe 1 : les différentes phases de l'étude et modalités de concertation

PHASES	COMITE PILOTAGE	COMITE TECHNIQUE	ATELIERS ateliers (1 par entité paysagère + 1 viticulture)	CONCERTATION (1 réunion par CDC)	DELAIS 16 mois
Phase 1 : Diagnostic paysager et définition des enjeux	2 réunions	2 réunions	6 réunions	5 réunions	5 mois
Phase 2 : Définition d'objectifs et d'axes d'intervention	2 réunions	1 réunion	5 réunions	5 réunions	2 mois
Phase 3 : Propositions d'actions et formulation de prescriptions	2 réunions	2 réunions	5 réunions	5 réunions	5 mois
Phase 4 : Rédaction de la charte	1 réunion			5 réunions	2 mois
Rédaction d'un document de communication et sensibilisation	1 réunion	1 réunion			2 mois